

PROCES VERBAL BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{ER} Vice-Président.

Etaients présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 13

Date de convocation :
Le 13 juin 2023

Président	Monsieur BRAULT Jean-Luc		
1^{ère} Vice-président	Monsieur PAOLETTI Jacques	1^{er} membre	-----
2^{ème} Vice-présidente	Madame COCHETON Stella	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-président	-----	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Madame DELORD Martine	4^{ème} membre	
5^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5^{ème} membre	-----
6^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6^{ème} membre	-----
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	-----
8^{ème} Vice-présidente	-----	8^{ème} membre	Monsieur LANGLAIS Pierre
9^{ème} Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	9^{ème} membre	Monsieur GIBAULT Patrick
10^{ème} Vice-président	Monsieur HENault Damien		
11^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain		

Etaients absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur GOUTX Alain - Madame MICHOT Karine - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame GOMES Zita -

Ont donné pouvoir :

Monsieur EPIAIS Jean-Pierre à M. BRAULT Jean-Luc

Madame DELORD Martine est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Ordre du jour

I. DELIBERATIONS

Affaires générales

1. Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) communautaires

Affaires diverses

Dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été confiées lors du Conseil communautaire du 29 juillet 2020 et du 20 septembre 2021, le bureau s'est prononcé sur les délibérations suivantes :

Affaires générales

1. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) COMMUNAUTAIRES

Madame Christine OLIVIER, Vice-Présidente en charge des services à la population, rappelle que la gestion et l'exploitation des quatre établissements d'accueil du jeune enfant comprenant la micro-crèche de Selles-sur-Cher et des multi-accueils de Montrichard Val de Cher, Saint-Aignan et du Controis-en-Sologne ont été confiées à la Société PEOPLE&BABY, sise 9 avenue Hoche, 75008 PARIS, matérialisée par la signature d'une convention de délégation de service public en date du 19 juillet 2021 avec effet au 23 août 2021. Suite à la réforme des services aux familles, Ordonnance n°2021-811 du 19 mai 2021 le bureau réuni le 20 février 2023 a adopté un nouveau règlement de fonctionnement applicable aux quatre structures susvisées en précisant leur organisation interne. Après un contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, il convient à ce jour de procéder à la modification de ce règlement sur les points suivants :

- Congés illimités en respectant les délais de prévenance
- Suppression des horaires « minimum » d'accueil entre 9h30 et 16h30

- Résiliation possible durant l'été

Suite à la proposition du délégataire et après avis favorable comité technique du 12 avril 2023, il est proposé au bureau de se prononcer sur le règlement ci-annexé tenant compte des modifications susvisées.

Vu la Convention de Délégation de Service Public signée avec la société People & Baby Val de cher Controis 9, avenue Hoche - 75008 PARIS en date du 19 juillet 2021,

Vu l'Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

Vu l'Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant,

Vu le règlement de fonctionnement commun aux quatre crèches communautaires gérées par People and Baby,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 12 avril 2023 ;

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve le règlement de fonctionnement ci-annexé applicable aux quatre établissements d'accueil du jeune enfant sis sur le territoire communautaire gérés par la Société PEOPLE&BABY sise 9 avenue Hoche, 75008 PARIS :

- Micro la Balan 'Selles, 7 Allée des soupirs à Selles-sur-Cher ;
- Multi-accueil la Maison des Lutins, 38 rue des Bois à Montrichard Val de Cher ;
- Multi-accueil de Saint-Aignan, 2 rue Champs Gérons à Saint-Aignan ;
- Multi-accueil de Contres, 8 rue de la Gare à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne ;

La séance est levée à 18 h 30

Fait à le Controis-en-Sologne, le 19 juin 2023

Le Président
Jean-Luc BRAULT

